

Projet de parc éolien Massif du Sud

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 OCTOBRE 2010 À 19 H 30

Québec, le 30 septembre 2010– Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien du Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **26 octobre 2010, à compter de 19 h 30**, à la **salle communautaire de Saint-Luc-de-Bellechasse**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Paul Arcand, a confié au BAPE qui doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 15 novembre 2010.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 15 novembre 2010, ces documents peuvent être consultés, selon leurs horaires respectifs, au **bureau** de la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et à la bibliothèque municipale Biblio-Buck, au 4340, rue Principale.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Saint-Laurent Énergies inc. projette d'aménager et d'exploiter un parc éolien qui aurait une puissance nominale de 150 MW, déployée par 75 éoliennes de 2 MW chacune. Le parc éolien serait situé majoritairement sur des terres publiques comprises dans le Parc régional du Massif du Sud. Les éoliennes se trouveraient dans la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins et seraient réparties dans les municipalités de la façon suivante : 45 à Saint-Luc-de-Bellechasse, 18 à Saint-Magloire, 8 à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et 4 à Saint-Philémon.

Le projet prévoit aussi la réfection et la construction de chemins d'accès, la construction de différents bâtiments de service, la mise en place d'un réseau collecteur, principalement constitué de lignes électriques souterraines ainsi que la construction d'un poste élévateur transformant les 34,5 kV produits par les éoliennes en 120 kV pour la ligne de transport d'énergie. Le projet est évalué à 350 millions de dollars. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2012.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions liées à l'implantation des éoliennes concerneraient, entre autres, l'économie locale et régionale, les activités récréotouristiques, la sécurité publique, leur intégration dans le paysage, l'utilisation du territoire, la grive de Bicknell et la faune. Selon le promoteur, les répercussions négatives du projet seraient faibles. En revanche, des répercussions positives sur le plan économique seraient prévisibles car, au cours de la phase d'aménagement, environ 200 personnes seraient employées, alors que pour la phase d'exploitation et d'entretien du parc, environ une dizaine d'emplois permanents seraient créés. D'après le promoteur, les activités liées au projet auraient peu de répercussions sur les activités récréotouristiques telles que les activités de chasse et de pêche ainsi que sur les infrastructures comme le centre de ski Massif du Sud et le ranch du même nom. Afin de prévenir les risques de projection de glace, une zone tampon serait établie autour des éoliennes et des chemins d'accès, pour préserver la sécurité des sentiers récréatifs et celle du public.

D'après l'étude d'impact, la modification du paysage serait variable selon les points de vue. Les milieux agricole et forestier seraient ceux qui subiraient le plus de répercussions. Comme mesure d'atténuation, une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère serait réalisée avant la construction. Le déboisement de 160 ha serait requis pour l'ensemble du projet. Saint-Laurent Énergies inc. s'assurerait de reboiser et de végétaliser les superficies non-requises, mais la perte de vieux peuplements ne pourrait être compensée. Le déboisement fractionnerait les habitats et pourrait ainsi causer une certaine perte ce qui pourrait affecter les populations aviaires. Afin de préserver l'habitat de la grive de Bicknell, espèce jugée vulnérable au Québec, le promoteur a déplacé 7 éoliennes et en a exclu trois de l'habitat de cette grive. De plus, il effectuerait les travaux de déboisement hors des périodes de nidification et végétaliserait les surfaces déboisées des chemins d'accès. Les habitats fauniques essentiels, ainsi que le refuge biologique, les écosystèmes forestiers exceptionnels et la réserve Claude-Melançon, seraient protégés.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 15 novembre 2010, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : evoliens-massif-du-sud@bape.gouv.qc.ca